



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2015

Etaient présents :17

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Pascal TISSOT, Michèle TRAON, Louis JACQUEMOUD, Françoise LEVESQUE, Catherine CHALLANDE, Séverine CHAFFARD, Cédric FERRATON, Séverine VALLET, Aurélien HUMBERT, Christian BUNZ, Nathalie VESIN, Cédric DECHOSAL, Marie-Louise JACQUET, Alain LARRAS.

Ont donné procuration : 8

Mmes Fabienne BERTHOUD, Yann BEDONI, Didier GERMAIN, Louis-Jean REVILLARD, Nicole RAVIER, Emilie MIGUET, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Romain BOUCHET.

Etaient absents excusés : 2

M. Frank GIBONI, Mme Sylvie MERMILLOD.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 juin 2015.

Quorum : 17 présents

Monsieur Christian BUNZ a été désigné Secrétaire de séance.



✓ **Présentation de l'état des lieux des sentiers de randonnée sur le territoire de la Commune par M Benoît LAVOREL, intervenant du Syndicat Mixte du Salève**

Sylvie MERMILLOD rejoint l'assemblée, ce qui porte le nombre de présents à 18.

✓ **Présentation de Madame Réjane JULLEROT, Directrice Générale des Services**



✓ **Approbation du Procès-Verbal du 4 juin 2015**

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, le Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2015.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des délibérations par vote à main levée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter trois nouveaux points à l'ordre du jour. **A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise l'ajout de trois points supplémentaires.

FINANCES

✓ Attribution d'une subvention- Ecole de pilotage planeur Mont-Blanc

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour attribuer une subvention de 350 € à l'Ecole de pilotage planeur Mont Blanc et précise que les crédits correspondant sont inscrits au Budget Primitif 2015.

✓ Régie de l'Accueil de Loisirs des Vacances – Annulation d'une facture

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour rembourser à la famille concernée les frais d'inscription de leur enfant à l'Accueil Loisirs des vacances pour le mois de Février 2015, soit la somme de 88 €.

La dépense correspondante sera mandatée à l'article 658.

✓ Garderie Périscolaire - Remboursement de pénalités sur facture

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour rembourser à la famille concernée le montant des pénalités appliquées sur la facture n° 2015-01-0053 AP, soit un total de 4 €.

La dépense correspondante sera mandatée à l'article 658.

✓ Garderie Périscolaire - Annulation de frais d'adhésion

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour annuler partiellement la facture n° 2015-01-0001 AP soit 15,00 € du rôle de la Garderie Périscolaire de Janvier 2015 qui a fait l'objet du titre de recettes n° 61 du 2 février 2015.

✓ Garderie Périscolaire - Annulation d'une facture

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour annuler la facture n° 2015-02-0196 AP de 23,00 € du rôle de la Garderie Périscolaire de Février 2015 qui a fait l'objet du titre de recettes n° 99 du 10 mars 2015.

✓ Services Périscolaire - Fixation des tarifs pour les communes extérieures à Cruseilles

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité (2 abstentions)** :

- **FIXE** les nouveaux tarifs des services périscolaires pour les communes extérieures suivants :

- **CANTINE**

→ 2,27 € par enfant et par jour de présence

- **TAP :**

→ 1,45 € par enfant et par jour de présence

→ 4,00 € de pénalités par enfant et par jour en cas d'inscription/ désinscription hors délai et/ou en cas de présence ou d'absence non signalée

- **GARDERIE PERISCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

→ 0,80 € le ¼ d'heure

→ 3,10 € si goûter

- **ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS APRES-MIDI**

→ 11,80 € la ½ journée sans le repas

→ 17,30 € la ½ journée avec le repas

-**PRECISE** que la convention prendra effet au 1^{er} septembre 2015.

-**AUTORISE** M. le Maire à signer avec chaque Commune intéressée la convention définissant les conditions d'accueil et les tarifs indiqués ci-dessus.

✓ **Temps d'Activités Périscolaires - Fixation d'une pénalité pour absence injustifiée**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, instaure une pénalité de retard de 4,00 € qui sera appliquée dans les situations énumérées ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2015.

URBANISME

✓ **Litige Epoux Bourdair/ Commune de Cruseilles – Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune**

Le Conseil Municipal, **par 20 voix pour (2 abstentions, 4 voix contre)**, accepte la désignation de Maître Eric LE GULLUDEC pour assurer la défense des intérêts de la Commune dans l'affaire citée en objet.

DIVERS

✓ **Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'auto-école « DELTA »**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du plateau du gymnase avec l'auto-école « Delta » pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2015 et fixe le montant mensuel de l'occupation du plateau du Gymnase à 100 €.

INFORMATION DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

✓ **Projet de réhabilitation et d'extension du Bistrot des Ponts**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accompli dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération en date du 16 avril 2014.

Concernant le projet de réhabilitation et d'extension du Bistrot des Ponts, une consultation lancée le 28/04/2015 en procédure adaptée. Suite à l'ouverture des plis, les entreprises retenues sont :

- Lot 1 : Désamiantage - RUDO – 4 500.00 ht
- Lot 2 : Démolition/Maçonnerie - 3B CONSTRUCTION – 92 714.80 ht
- Lot 3 : Charpente/Couverture/Bardage - LP Charpente – 39 587.20 ht
- Lot 5 : Peinture extérieure - ALPES PEINTURE – 10 334.52 ht
- Lot 7 : Plâtrerie/Peinture intérieure - SNPI – 27 555.00 ht
- Lot 8 : Chape/Carrelage/Faïences - SCM – 2 972.00 ht
- Lot 9 : Revêtements sols souples/Parquets - CONTIN – 5 867.75 ht
- Lot 10 : Electricité/Chauffage - GBM – 27 557.25 ht
- Lot 11 : Plomberie VMC - P2C ENERGIES – 19 404.90 ht

Nous attendons les quelques éléments complémentaires de la part CE2T pour la mise au point des marchés.

Les marchés seront notifiés après le délai d'information des candidats non-retenus, envoi des courriers cette semaine.

Une consultation sera relancée cette semaine pour :

« NOUVEL AVIS APPEL PUBLIC A CONCURRENCE SUITE A CONSULTATION INFRUCTUEUSE »

Lot 4 : Serrurerie INFRUCTUEUX à relancer

Lot 6 : Menuiserie extérieure et intérieure bois INFRUCTUEUX à relancer

Une consultation complémentaire sera également lancée en parallèle pour :

Lot 12 : Sanitaires extérieurs

PERSONNEL

✓ Journée et nuitée organisée dans le cadre de l'accueil de loisirs des vacances le 16 Juillet 2015 – Rémunération du personnel encadrant

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de rémunérer les agents encadrant cette journée et nuitée sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.
- **FIXE** comme suit les modalités de rémunération des agents encadrants :
 - Valorisation de la journée et nuitée : soit 9 heures/jour et 3heures/nuit
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rémunérer les agents concernés.

✓ **Recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre de besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité pour la rentrée scolaire 2015/2016**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de créer dans le cadre de besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité, les emplois non permanents ci-après pour la période scolaire du 1er septembre au 16 octobre 2015 :
 - 1 emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 32 heures 45 environ
 - 1 emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 31 heures environ
 - 1 emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 29 heures 45 environ
 - 2 emplois d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 5 heures 30 environ
 - 6 emplois d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 13 heures 30 environ
- **DECIDE** que leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340 - indice majoré 321, à l'heure effective de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants.

MARCHES PUBLICS

✓ **Constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagements de la route du Noiret**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- ✓ **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande avec la Commune de Cruseilles en vue de la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- ✓ **APPROUVE** la désignation des membres de la CAO du présent groupement de commandes,
- ✓ **DEMANDE** à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération